L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 FEVRIER 1868 — Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre $4
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $4; par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $2 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 11 FEVRIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par le Shérif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain situé dans le Premier District, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, face à la rue Delord, dans l'îlet borné par cette rue et celles Louisa, Nouvelle Levée et Commerce; ensemble avec 67 actions de la Banque des Citoyens. De plus, tous les droits, titres et intérêts à un jugement de $3000 rendu par la Cinquième Cour de District, et une traite de $3000 sur laquelle jugement a été obtenu.—De plus, tous les droits à [illegible] terme restant du bail du magasin d'entrepôt situé au coin des rues Commerce et St-Joseph, Premier District.

Par A. Dachiron—à 11 heures du matin, au magasin d'encan No 10, rue Tchoupitoulas et 19 rue de la Nouvelle Levée, un assortiment de groceries de choix.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, rue Vieille Levée, 500 colis de marchandises sèches.

Par Hels, Blohm & Co—à leurs salles d'encan, rue de Chartres, grande vente de marchandises sèches, habillements et chapeaux.

Par F. Fernandez & Co—à leur salle d'encan, rue Vieille Levée, 400 lots de marchandises sèches.

Par Hoffman, Marks & Co.—Continuation de la vente du fonds de magasin, No 147, rue du Canal.

Aussi au No 38 de la rue de Chartres—575 caisses, bottes, souliers et brodequins; 300 lots d'habillement de saison, pour messieurs et pour jeunes gens.—Vente sans réserve.

Par Montgomery, Bros & Co—à leurs salles d'encan rue du Camp, vente régulière de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et aux écuries de P. Liner, rue Gravier, superbes chevaux appareillés, chevaux de selle et de harnais, mulets, vaches laitières, buggies, wagons, &c.

Par D. E. Morphy—à son magasin d'encan, rue des Magasins, cardes à coton, jougs de bœufs, raillères, bêches, pioches, hachettes, haches, houes, &c, cordes et toiles d'emballage, &c. et 5133 sacs de gros sel.

Par S. Gumault, rue Toulouse, No 29, meubles.

Par G. Valetor, au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez—patates.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!!

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention sur la vente aux enchères publiques qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'un terrain situé dans le Premier District, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Delord entre celles de la Nouvelle-Levée et du Commerce, Premier District, avec actions de la Banque des Citoyens.

Le Shérif procèdera également à la même heure et au même endroit à l'adjudication du terme restant du bail des magasins d'entrepôt situés à l'angle des rues du Commerce et St. Joseph, d'un jugement pour la somme de trois mille piastres et d'une traite pour le même montant.

Pour les détails et les conditions, voir aux annonces.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

Groceries de choix à l'encan.—M A. Dachiron, encanteur, vendra le mardi, 11 du courant, à 11 heures du matin, à la rue Tchoupitoulas No 10, et Nouvelle Levée No 19 aussi, un assortiment de groceries de choix, comprenant du vin de Bordeaux en barriques, du beurre, thé, huile d'olive, vieux madère, liqueurs, maquereaux, harengs, etc., etc. Voyez l'annonce.

Revue Européenne.

Nous extrayons de nos journaux de Paris allant jusqu'au 21 janvier, les nouvelles suivantes:

On lit dans la *Patrie*:

"Nous avons constaté un mouvement important dans l'opinion publique: c'est le retour à la confiance. On croit moins à la guerre, avons-nous dit, si l'on n'a pas encore tout à fait cessé d'y croire. On juge mieux la situation, on attend dans qu'on la voie telle qu'elle est, c'est-à-dire pleine d'espérance pour ceux qui, comme nous, ont toujours compté sur le maintien de la paix, pleine de déceptions ou de démentis pour ceux qui, depuis un an, se sont complu soit à désirer la guerre, soit à la prédire.

Plusieurs journaux anglais constatent que, depuis quelques jours, les esprits à la Bourse et dans la Cité sont revenus vers un courant pacifique, et que la conviction que la paix de l'Europe ne sera pas, quant à présent, troublée, s'affirme de plus en plus de l'autre côté du détroit.

Plusieurs journaux, à propos de l'anniversaire du 19 janvier, se livrent, dit la *France*, à une polémique des plus ardentes.

L'*Epoque* reproduit avec solennité, en tête de ses colonnes, la lettre que l'empereur adressait, il y a un an, à M. le ministre d'Etat, et elle fait suivre cette publication d'un article intitulé: le *Bout de l'an*, comme si les promesses impériales n'avaient pas été qu'une lettre morte.

Le journal de M. de Girardin ne voit que pertes et échecs pour la liberté dans les douze mois qui viennent de s'écouler.

Le *Journal des Debats*, non plus, ne dissimule pas ses mécomptes, et il fait remarquer, non sans amertume, que ce qu'il y avait de restrictif dans le décret du 19 janvier a été appliqué tout de suite, tandis que nous serions encore à attendre la réalisation de la partie libérale.

Une réponse de la *Patrie* aux réclamations que soulevait la date du 19 janvier, n'a servi qu'à raviver les regrets et les plaintes.

L'année 1867, cela est incontestable, n'a pas tenu toutes ses promesses. Que faut-il pour que 1868 fasse cesser ce malaise, ces inquiétudes, ces malentendus? Il faut deux choses: l'esprit de décision dans le gouvernement et l'union dans toutes les forces libérales et conservatrices du pays.

Au Sénat, une pétition rapportée par M. de Montebello a provoqué un court débat et une décision *ab irato*, qui viennent montrer une fois de plus tout ce qu'a de brûlant et de passionné le dévouement de la haute assemblée à la cause du pouvoir temporel, et tout ce qu'a encore ajouté de nouvelles ardeurs à ce zèle le fameux "jamais" de M. Rouher. Cette pétition, du reste assez bizarre, demandait le rétablissement de l'empire romain (*sic*) au profit du roi d'Italie, et la cession au pape, en échange de l'Etat pontifical, soit de l'île de Sardaigne, soit de l'ancien comtat Venaissin, avec une rente perpétuelle d'un million; la commission sénatoriale avait simplement conclu à l'ordre du jour et au simple pour une telle demande de spoliation du saint-père, et cela après la mémorable séance du 5 décembre! Allons donc! s'est-on écrié; il n'y a que la question préalable qui puisse faire justice d'une pareille énormité; et malgré les timides observations de la commission en faveur des bonnes intentions et des "nobles sentiments bien exprimés" du pétitionnaire, le Sénat, à la presque unanimité, a voté la question préalable.

L'Angleterre n'est pas seulement dominée par une panique inconcevable: elle est encore la proie d'une misère qui fait chaque jour les plus affreux progrès. Dans une réunion centrale de paroisses des quartiers de l'est de Londres, il y avait 6,203 pauvres assistés *à domicile*, à la fin de décembre, et près de 9,000 au bout de la première semaine de janvier.

Il ne se passe pas un jour sans que les feuilles de Londres annoncent la mort de deux ou trois individus, par la faim ou par suite de privations.

A Liverpool, les chantiers de construction pour les navires sont déserts ainsi bien que ceux de la Tamise.

Dans les contrées où prévaut l'industrie du fer, et dans tout le district charbonnier et naisier de Wolverhampton, les hauts fourneaux ont leurs feux éteints.

Voici le récit transmis au *Journal d'Odessa* de l'audience de congé qu'a eue le général Ignatieff chez le Sultan:

"....Le Sultan a reçu le général Ignatieff avec une excessive courtoisie et une affabilité marquée. Il lui a exprimé tous ses regrets de le voir s'éloigner de Constantinople, ne fût-ce que pour un congé de deux à trois mois. S. M. a ensuite abordé la question des réformes projetées par le gouvernement turc pour l'amélioration du sort de toutes les populations de l'empire indistinctement et il a dit, à cet égard, animé des meilleures intentions.

"Le général a répondu à cette espèce de profession de foi, en émettant le vœu que ces réformes passent passer, un moment plus tôt, du domaine des théories dans celui des faits. La Russie, a-t-il ajouté, n'a aucune idée préconçue à l'endroit de la Turquie. Ce qu'elle veut, c'est que le gouvernement ottoman s'arrange de façon à assurer l'avenir de ce pays par l'application aussi judicieuse que loyale d'une réorganisation administrative propre à satisfaire les populations et à mettre un embarras que l'état de choses actuel engendre à chaque instant.

"A Saint Pétersbourg, on est sincère vis-à-vis de la Porte, mais on désire que la Porte use, de son côté, à l'égard du cabinet russe, de la même sincérité. Passant de là aux affaires de Crète, le Sultan a dit qu'il espérait que l'insurrection serait bientôt apaisée, et qu'il avait fait envoyer à Ali-Pacha l'ordre de persister autant que possible dans les voies de la conciliation.

"S. M. comptait beaucoup sur l'effet du dernier règlement administratif qui laisse jusqu'à un certain point aux Crétois le soin de s'administrer eux-mêmes au moyen de leurs Conseils des anciens ou démogéronties. Sur cette question épineuse, le général Ignatieff, par un excès de délicatesse facile à comprendre, s'est montré très réservé, et après un nouvel échange de compliments officiels, il a pris congé de S. M."

—Le journal russo-panslaviste, de Vienne, le *Zukunft*, annonce de Prague que, profitant de la liberté de réunion récemment proclamée, on y prépare une assemblée générale de toutes les sociétés gymnastiques slaves (*turnvereine*) existant dans l'empire des Hapsbourg. Ces manifestations ne doivent pas échapper à l'attention de l'observateur.

—On écrit de Gallicie, le 14 janvier, à la *Correspondance du Nord Est*, que tout le pays, et surtout les districts touchant à la frontière russe, sont pleins de transfuges des provinces polonaises fuyant devant le recrutement russe qui est imminent. Sous prétexte d'empêcher cette fuite, les troupes russes se sont considérablement rapprochées, et en grande force, de la frontière gallicienne sur tous les points principaux.

Le journal hongrois *Szazadunk*, qui est dirigé par le général Klapka, demande un drapeau national et des officiers parlant le magiare pour l'armée hongroise.

Ce journal ajoute, en justifiant sa proposition par des chiffres, que la Hongrie peut, en cas de besoin, mettre sur pied un demi-million d'hommes.

—Les élections pour le Parlement douanier sont terminées à Darmstadt. C'est le parti national allemand qui a triomphé.

Le *Débat* dément les bruits qui s'étaient répandus sur l'intention de reprendre le projet de fortifier Vienne.

Suivant l'*International*, M. de Beust aurait expliqué récemment aux trois ministères de l'empire son programme, qui se résumerait ainsi: maintien de la paix et amitié entre la Prusse, l'Italie, l'Autriche et la France.

Les Cortès espagnoles continuent la discussion du projet de loi sur l'instruction publique.

La *Gazette de Madrid* vient de publier une Adresse du ministre d'Etat espagnol à la reine Isabelle et un décret de la reine, relatif au patronage des rois d'Espagne sur les Saints-Lieux de Jérusalem, et sur les moyens de ne pas laisser tomber en désuétude ce protectorat dont l'Europe contemporaine ne s'était guère préoccupée jusqu'à présent.

Les nouvelles du Pacifique, reçues récemment à Madrid, assurent que la paix avec l'Espagne est un fait que sanctionneront bientôt les traités.

Une garde rurale va être organisée en Espagne. Les bienfaits de cette institution ne se feront pas longtemps attendre, car on sait que ce qui nuit particulièrement à la prospérité de l'industrie et du négoce dans les provinces espagnoles, c'est l'absence de sécurité des routes.

Il a été nommé une commission chargée d'élucider toutes les questions ayant trait au patronage des rois d'Espagne sur les Saints-Lieux de Jérusalem. Cette commission est sous la présidence de M. Benavides, et le commissaire des Saints-Lieux en fait partie avec voix et vote.

La *Liberté* parle d'une certaine agitation populaire qui aurait recommencé à Florence et qui serait entretenue par des agents mazziniens.

A Sienne, d'après le journal que nous citons, il y aurait eu quelques troubles. Le roi serait à tenter un coup-d'Etat pour arrêter les menées révolutionnaires.

La liste civile du roi d'Italie a été réduite de 4 millions de francs pour l'année courante.

Les travaux de fortifications de Rome avancent rapidement. L'*Esperanza* pense qu'ils seront terminés avant la fin de janvier.

Suivant l'*Esercito*, le général La Marmora serait prochainement appelé au commandement militaire de Naples.

Florence, le 19 janvier, soir.

L'*Opinione* assure, contrairement aux renseignements de la *France*, que le gouvernement italien a envoyé à Madrid une Note protestant contre certaines paroles du discours de la Couronne et déclarant que si dans les derniers événements de Rome, la France a cru trouver dans la convention de 1864 une justification de son intervention, le gouvernement italien ne pourrait pas permettre qu'aucune autre puissance violât, dans la question romaine, le principe de non intervention.

Lord Bloomfield est attendu à Naples.

L'*Italie* dément formellement le bruit d'après lequel le choléra aurait éclaté à Civita-Vecchia et à Rome.

"L'empereur d'Autriche a fait parvenir au roi d'Italie l'expression de ses sentiments de gratitude pour le témoignage d'amitié et de sympathie que S. M. lui a donné en se faisant représenter à la cérémonie des obsèques de l'empereur Maximilien à Trieste et à Vienne."

La *Correspondance italienne* croit pouvoir affirmer, sur des informations exactes, que rien n'est encore décidé relativement à la nomination d'un représentant italien en Autriche.

"Des journaux de Paris, ajoute la même feuille, ont annoncé que M. Scovazzo, consul général d'Italie en Servie, était nommé envoyé extraordinaire et ministre en Hongrie. Cette nouvelle est inexacte. M. Scovazzo a été transféré avec sa qualité actuelle à Mexico."

La *Correspondance* nie l'existence d'un prétendu décret de reconnaissance du gouvernement mexicain par l'Italie.

Florence, 20 jan., 3 h. 40 m.

Chambre des Députés.—Le ministre des finances présente l'exposé financier.

D'après cet exposé le déficit de l'exercice 1866 est de 168 millions.

Le déficit pour 1867, y compris les dépenses occasionnées par les événements d'octobre et la déduction faite de 30 millions provenant de la vente des biens ecclésiastiques, est de 283 millions.

Le déficit pour 1866, y compris les dépenses qui doivent être approuvées par des lois, et déduction faite de l'encaissement prévu résultant de la vente des biens ecclésiastiques, serait de 183 millions. En y ajoutant l'agiotage de 15 pour 100 sur 230 millions payables à l'étranger et la diminution sur la rente imposable pour le premier semestre de 1866 et pour toute l'année 1867, ainsi que les arriérés non exigibles les années antérieures, le déficit total pour l'année 1868 serait de 630 millions.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La salle de l'Opéra, dimanche dernier, était foulée jusqu'aux combles, ce qui prouve que la longueur du spectacle n'effraie pas le public lorsque la qualité est jointe à la quantité. M. Gravier a repris son rôle de *Don César de Bazan* qu'il avait joué avec succès l'année dernière, et il s'est fait applaudir dans plus d'un passage. Mademoiselle Amélie Hinry est une Maritana séduisante et dramatique, et elle nous a prouvé, dans cette soirée, qu'elle pouvait obtenir le même succès dans les genres les plus opposés, puisqu'elle s'est fait applaudir aussi bien sous les traits de la brune andalouse que Don César dispute au roi, que sous ceux du blond et sémillant fils d'Agamemnon. Les rôles du ministre et du roi ont été convenablement remplis par M. Seguin et M. Mary. M. Rosambeau et madame Cavé ont été amusants dans les rôles du couple antique des Miraflores; et mademoiselle Thoier a joué avec gentillesse le rôle de Pédrille. *La Belle Hélène* réservée pour la fin du spectacle, a fait fureur; les artistes qui, cette fois, ne grelottaient pas sous les atteintes d'un froid piquant, ont mis dans leur jeu un feu, une verve et une action qui ont électrisé l'auditoire. La divine Hélène, le beau Pâris, c'est-à-dire mademoiselle Lambelé et M. Decré, le pimpant Oreste (mademoiselle Amélie Hinry) le grand augure Calchas qu'on ne peut regarder sans rire (Chamonin) le débonnaire Roi des rois Agamemnon-Micheau, l'autre roi dont Pâris *emmène hélas* la femme (Rosambeau), le bouillant Achille-Gilbert, les deux Ajax (Goujon et Gautier) ont fait merveille dans l'interprétation de l'œuvre d'Offenbach qui a obtenu dans cette soirée un succès monstre comme la recette du jour. Puissent tous les dimanches nous procurer la tâche agréable de nous répéter.

Le magnifique chef-d'œuvre de Meyerbeer: *Les Huguenots*, œuvre magistrale qui suffirait à immortaliser son auteur, sera interprété ce soir par MM. Picot, Van Huffen, Le Chevalier, Dupin, et mesdames Prevost-Seguin, Fauschetti et Lambelé. Nous avons dit comment cet ouvrage avait été chanté par ces artistes, et nous ne pouvons que recommander aux amateurs de belle musique d'aller à l'Opéra ce soir.

On annonce pour jeudi la première représentation du *Prophète*, avec mesdames Audibert et Seguin, MM. Picot, Van Huffen, Le Chevalier, &c.

PAROISSE ST. JACQUES—Nous lisons dans le *Louisianais*:

M. Jules Druilhet Jr. a été nommé assistant-assesseur du Revenu intérieur pour le district comprenant les paroisses Ascension, St Jacques et St Jean-Baptiste, en remplacement de M. Bovée, démissionnaire.

M. Druilhet est un homme du pays connu et estimé de tous, parlant français et anglais, propre à remplir avec impartialité et convenance une telle fonction.

Nous croyons que les braves habitants du District verront avec plaisir la nomination de M. Jules Druilhet.

—M. J. X. Cantrelle est mort cette semaine à la Nouvelle-Orléans. Son corps, rapporté à St. Jacques dans la nuit de mercredi à jeudi, a été enseveli après les cérémonies religieuses dans le tombeau de sa famille.

M. Joseph Xavier Cantrelle, vieillard sexagénaire, était l'un des plus dignes et des plus respectables habitants de notre paroisse, et son nom est un de ceux qu'on lit dans l'histoire de la Louisiane.

SUSPENSION ET REMPLACEMENT PROVISOIRE.—Sur la recommandation du gouverneur Baker, le général Hancock a suspendu de sa place M. Alphonse Oubre, shérif de la paroisse St-Jean-Baptiste, et a nommé, pour exercer provisoirement ses fonctions, le coroner de la paroisse, conformément aux lois de la Louisiane.

Courses remises.—Les grandes courses qui devaient avoir lieu aujourd'hui aux Fair Grounds sont remises à vendredi prochain, 14, à 2 1/2 heures de l'après-midi.

Propriétés immobilières.—Nous appelons l'attention des planteurs qui ont des habitations à vendre, et aux acheteurs de la ville et de la campagne, sur l'annonce de MM. Robinson et Alston, 24 Commercial Place, agents pour la vente, l'achat et l'échange de propriétés.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

NOUVELLES MARITIMES.

Arrivé à Malaga, le 16 janvier, par la voie de Vigo, brick Caroline, de la Nouvelle-Orléans.

Parti de Bordeaux, le 17 janvier, navire Mariette, pour la Nouvelle-Orléans.

Expédié de Londres, 20 janvier, navire Marcia P. Day, et de Liverpool, 17 janvier, navire Bombay, tous deux pour la Nouvelle-Orléans.

La presse et les mœurs.

Une longue lettre que M. de Persigny vient d'écrire sur la presse forme l'objet des commentaires de la plupart des journaux parisiens. Parmi les articles écrits à ce sujet nous remarquons le suivant qui est dû à la plume de l'habile rédacteur en chef de la *France*, M. J. Cohen. Déjà, à plusieurs reprises, cet écrivain distingué a signalé les dangers de la démoralisation publique qui semble gagner tous les jours du terrain.

M. le duc de Persigny a mis hardiment le doigt sur une des plaies morales de notre société, et, sous ce rapport, après avoir lu la lettre qu'il a adressée aux journaux de Paris, on ne saurait trop le féliciter d'avoir courageusement mis en lumière un mal social dont la gravité apparaît chaque jour davantage.

Oui, le scandale est devenu depuis quelque temps un instrument de succès, et pour piquer la curiosité maligne et malsaine du public, on ne recule ni devant la diffamation ni devant la calomnie. La vie privée n'est plus murée. Toute histoire scandaleuse, vérité ou fausseté qui circule dans les indiscrétions des salons ou des boudoirs, dans les causeries railleuses du grand monde, dans les bruyantes réunions du demi monde, trouve maintenant quelque journal, grand ou petit, pour la divulguer et la jeter dans le courant de la malignité publique.

La chronique ne se croit attrayante qu'à la condition de révéler ce qui se dit tout bas sur monsieur un tel, sur madame une telle, sur les faiblesses de celle-ci, sur les intrigues de celui-là, sur le roman intime qui a fait hier les délices et surtout les malices de telle soirée officielle ou particulière, tous ces commérages sans autorité et souvent sans conséquence échappés à l'esprit léger d'un causeur téméraire.

On ne saurait trop déplorer la facilité avec laquelle sont accueillies et divulguées toutes les petites méchancetés qui se colportent dans les coulisses de la société élégante ou futile, dans cette immense petite ville qui se nomme Paris et qui, mieux nommée, l'Athènes moderne, a tous les défauts, séduisants peut-être, mais à coup sûr peu édifiants, de l'ancienne cité de Périclès et d'Aspasie.

Que de coups d'ongle et que de coups de dents! Que de réputations déchirées! Que de familles troublées et désolées! Que d'existences à jamais perdues! Que d'affections douces et saintes déshonorées! Rien n'arrête l'impitoyable joie de cet enfant terrible qui s'appelle la chronique scandaleuse, de ces petits Benoîtons de la presse qui ne respectent rien, ni les institutions, ni les lois, ni les personnes, ni les choses, et qui, n'ayant aucune considération d'eux-mêmes, n'en ont aucune pour les autres.

Oui, M. de Persigny a raison. La diffamation et le scandale sont l'écueil et aussi l'obstacle de la liberté de la presse. Le pamphlet tue la liberté de discussion en en faisant, pour toutes les consciences honnêtes, un sujet de répulsion et d'effroi.

Seulement, ici encore la presse n'est pas seule coupable. Les mœurs publiques sont ses complices, et ceux qui crient tant contre elle ont peut-être, s'ils veulent bien descendre en leur âme, plus d'un reproche à s'adresser.

Si tant de journaux sont toujours disposés à exploiter tous les bruits malveillants qui circulent, c'est qu'ils trouvent un public avide de récits scandaleux. Au sommet comme au bas de l'échelle sociale, quand une de ces petites diffamations se publie, c'est à qui la lira, la commentera, la propagera. On se passe de mains en mains la feuille qui la contient; on la lit en famille; on en parle dans le monde. On achète à l'envi, et au besoin à un prix excessif, le numéro du journal où elle s'étale; c'est l'événement du jour et de la soirée. On s'aborde, avec cette compassion demi-railleuse qui est l'hypocrisie de l'amitié, en se disant:

"Avez-vous lu ce qu'un tel a écrit sur Mme la princesse X...., sur M. le duc Y...., sur le ministre A...., ou sur tout autre grand personnage.... sur Mlle B.... de l'Opéra, ou Mlle C.... du demi monde! Quelle horreur! Quelle infamie! Mais comme c'est spirituellement tourné! comme c'est fort et comme c'est bien dit! Je n'en crois pas un seul mot! Cependant, vous savez bien qu'il n'y a pas de feu sans fumée! Qui sait? Il faudrait une bien grande audace pour avancer de pareils faits sans preuves!"

Et la calomnie fait son chemin, selon la théorie de Bazile, et se gonfle, et s'enfle, et siffle en grandissant.

Quant au journal, on parle de lui; sa popularité s'accroît; ceux qui l'ont blâmé la veille l'achètent le lendemain, espérant y trouver d'autres révélations piquantes; il a un public, des lecteurs, des abonnés: il devient une bonne affaire.

A qui la faute? A lui? Non pas; il a trouvé une veine dans la curiosité publique; il en tire parti, il l'exploite. La faute véritable est à ceux qui y font écho.

Il est vrai qu'un jour le trait satirique atteint à leur tour ceux qui ont encouragé les journaux qui le lancent. Ce jour là, ils s'irritent et n'ont pas assez d'anathèmes contre l'offense qui les touche. Juste retour des choses d'ici-bas, ils sont punis par où ils ont péché!

Ils veulent bien qu'on écorche sans pitié leur voisin; ils ne souffrent pas qu'on les mette en scène. Dans leur émotion égoïste, ils disent à la loi: "Protége-moi!" Ils ne songent jamais à lui dire: "Protége-nous." C'est plus tôt qu'il faudrait se sentir solidaires des attaques qui n'excitaient que leurs sourires. Il est trop tard, et c'est à leur blessure douloureuse qu'ils peuvent mesurer le mal qu'ils ont laissé faire.

Voilà la vérité! voilà la responsabilité!

Eh bien, ce vice social, est-ce par des lois restrictives qu'on parviendra à le guérir? Non, c'est par le progrès des mœurs, c'est par la vigoureuse coalition des idées généreuses, c'est par cette ligue du bien public que nous adjurions naguère les bons citoyens de constituer au plus tôt.

M. le duc de Persigny pense que le remède le plus efficace serait dans l'abolition des dispositions de la loi de 1819 qui interdisent au ministère public de poursuivre directement les délits de diffamation et d'injure, et qui n'accordent qu'au plaignant le droit de demander justice aux tribunaux.

Nous doutons que le but en puisse être sûrement atteint.

Il y a des délits d'une nature tellement personnelle, tellement intime, que l'intervention des pouvoirs publics ne saurait s'y exercer sans les plus graves inconvénients. Ce n'est pas seulement à la diffamation que la loi a appliqué cette règle éminemment morale, c'est à tous les faits qui intéressent profondément la dignité et le repos des familles, et que des étrangers ne peuvent apprécier sainement. Il en est ainsi pour l'exercice des droits du père sur son enfant; il en est ainsi en cas d'adultère. Il faut une plainte de la partie offensée pour que les tribunaux puissent agir.

Et le législateur a bien fait, car la gravité de l'injure ne peut être appréciée que par celui qui la reçoit, et si les plus hautes considérations l'engagent à ne pas laisser mettre en cause, dans un débat public, son nom, son honneur, ses intérêts les plus chers et les plus intimes, qui donc aurait assez d'autorité pour se substituer à sa libre détermination?

Et puis, il s'agit d'étouffer le scandale, et on obligerait, malgré lui, un homme, une famille entière à le subir.

Quoi! cet homme veut enfouir sa douleur et son malheur dans les plus profonds replis de son âme; il veut oublier s'il est possible; il veut soustraire son triste sort aux regards et aux malignités de la foule. Et vous ne voulez pas lui laisser ce suprême refuge! Vous le traînerez malgré lui devant les tribunaux; vous le forcerez à plaider et à entortures et voir torturer les fibres les plus sensibles de son cœur! Non, cela n'est pas possible! cela n'est pas humain!

Nous croyons donc qu'en indiquant avec une éloquence élevée et une vérité saisissante, un des plus grands désordres moraux de notre temps, M. le duc de Persigny n'a pas réussi à trouver le véritable remède. Pour nous servir d'une expression technique, le diagnostic est sûr, la thérapeutique est douteuse.

Nous persistons à penser qu'ici le remède est essentiellement dans l'amélioration des mœurs publiques. Mais les mœurs publiques ne dépendent pas des lois; elles ne se créent ni ne se dirigent par décret. C'est l'instruction, c'est l'exemple, c'est la propagation des vérités morales qui en sont les agents et les leviers.

En ouvrant de toutes parts les grandes routes de la morale publique, comme il a ouvert les grandes routes de la viabilité matérielle, le gouvernement, de même qu'il a diminué sur les chemins publics le nombre des brigands qui détroussaient les voyageurs, diminuera, sur les champs de la publicité journalière, le nombre des insulteurs qui détroussent les réputations.

LE PROGRAMME DE L'AUTRICHE.

La *Correspondance générale autrichienne* nous donne aujourd'hui une analyse tout intéressante du programme de politique extérieure que M. de Beust expose aux délégations des Parlements des diverses parties de la monarchie. Ce programme peut se résumer en quelques mots: Aucun Etat en Europe n'a plus que l'Autriche besoin de la paix. Aussi s'efforcera-t-elle de maintenir la paix "presque à tout prix." Malheureusement, cette déclaration si nette est immédiatement suivie d'un démenti donné, par les organes des bruits répandus, nous dit-on, par les organes officieux du cabinet de Berlin, et l'on dit les "prétendues tentatives" faites par M. de Bismarck pour amener un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche. Passant à la question italienne, M. de Beust pense que l'Autriche doit rester neutre entre Florence et Rome, qu'elle doit même "pousser la neutralité jusqu'à l'indifférence."

A l'égard de la France, le gouvernement autrichien "est animé des sentiments les plus amicaux," et le ministre des relations étrangères ne cessera jamais d'appuyer par son intervention diplomatique les efforts de la France en faveur du maintien de la paix. Le traité d'Orient, quoique la première peut-être en importance, est la dernière qu'aborde M. de Beust. Plus la Porte, dit-il, prouve sa volonté de faire droit aux exigences légitimes de ses sujets chrétiens, plus l'intérêt de l'Europe exige impérieusement qu'on s'oppose à toute immixtion arbitraire d'une puissance étrangère dans la marche des affaires orientales.

Le programme de M. de Beust n'est sans doute pas aussi complètement pacifique qu'il veut le paraître. On peut regretter surtout les insinuations auxquelles il se livre contre le gouvernement prussien, accusé par lui de rechercher contre le sentiment libéral de la nation allemande l'alliance de la Russie. Mais il ne faut pas oublier que ce qu'il dit sur la nécessité de la paix pour l'Autriche est absolument vrai, et cette nécessité est encore mieux comprise dans toute l'étendue de l'empire par les populations que par les gouvernants. On peut donc, malgré les insinuations et les réticences de ce programme, regarder comme certain que, pour que l'Autriche se décidât à tirer l'épée, il faudrait qu'elle y fût contrainte.

Nous recevons le premier numéro d'une nouvelle correspondance lithographiée dont les fondateurs s'engagent à nous tenir au courant de tous les faits intéressants qui pourront se produire dans le nord et l'est de l'Europe. D'après cette feuille, le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie à Vienne, aurait été appelé à Saint-Pétersbourg en même temps que ses collègues de Paris et de Constantinople, mais on serait décidé à lui donner contre-ordre en voyant quelle impression cette nouvelle avait produite dans les cercles politiques autrichiens. Le général Ignatieff aurait alors été invité à passer par Vienne afin de conférer avec le comte de Stackelberg et de prendre auprès de lui tous les renseignements que l'on comptait d'abord demander directement à ce diplomate. Le général n'aurait fait à M. de Beust qu'une simple visite d'étiquette, dans laquelle on se serait borné à un échange de phrases banales.

On espère à Vienne que la conférence des ambassadeurs à Saint-Pétersbourg peut, en éclairant le gouvernement russe sur bien des points, le ramener à des dispositions pacifiques et lui faire abandonner le projet de se lancer au printemps prochain dans de périlleuses aventures.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

Radicalisme de la Convention du Mississippi.

Reprise de la mise en accusation.

La Cour-Suprême dans la vieille affaire de Georgie.

Pas de juridiction dans les contestations politiques.

Le Texas reconnu comme Etat.

La dernière lettre du président à Grant.

Attente anxieuse du public.

Froid extraordinaire dans le Nord-Ouest.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 10—La grève des cochers de cabriolet à Liverpool a cessé.

Le ministre Burlingam était arrivé à Shanghaï, de Pekin, allant aux Etats-Unis. On annonce des tremblements de terre à Shanghaï et à Sinapoor. Les rebelles Chinois ont été battus.

Les Fenians ont poursuivi les hommes de police à Cork et ont fait feu sur eux. Aucune arrestation n'a eu lieu.

On prend de grandes précautions pour garder la geole de Warwick.

Les Fenians menacent de délivrer Burke par la force.

Azeglio, ministre italien en Angleterre, a donné sa démission.

Dublin 10, au soir.—Le juge Fitzgerald a aujourd'hui fortement chargé les Fenians devant le grand juri. Lennon est accusé de trahison et de meurtre, et Pigot de sédition.

On a fait beaucoup d'arrestations à Cork. On a pris deux Fenians de ceux qui avaient tiré sur la police.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 10—Chambre—Ce qui suit a été présenté:

Pour charger le comité de reconstruction de rapporter qu'une législation ultérieure est nécessaire pour mettre les Etats naguères en rébellion à même de reprendre leurs places dans l'Union.

Pour continuer le bureau des affranchis dans le Tennessee.

Pour permettre aux défendeurs dans les Cours des Etats Unis de témoigner en leur faveur là où ces témoignages sont permis dans les Cours locales.

Nombre de bills particuliers ont été présentés.

Le comité judiciaire a été chargé d'examiner la question d'amender la loi de banqueroute, de manière à requérir une majorité des créanciers pour forcer la banqueroute involontaire.

Une résolution portant que les gouvernements des Etat doivent être rétablis dans la vallée du Mississippi, a été repoussée par un vote strictement sectionnel de 97 contre 77.

Le tirage pour des sièges a causé quelque confusion et quelques plaisanteries.

Une longue discussion s'engage à propos du pont à jeter sur le Mississippi à Rockland. Un bill autorisant la construction de ce pont aux frais réunis du gouvernement et de la compagnie du chemin de fer, passe.

Une résolution demandant à Grant une copie de la dernière lettre du Président et référant les témoignages recueillis par le comité sur la mise en accusation au comité de reconstruction avec le pouvoir de rapporter sans délai, passe. La Chambre alors se forme en comité général et s'ajourne.

La discussion générale a montré que l'esprit de parti allait en augmentant de véhémence.

SÉNAT.—Après la présentation de nombre de résolutions, de bills et de mémoires, la discussion du bill de reconstruction est reprise après quoi le Sénat se retire en séance exécutive et s'ajourne.

Cour Suprême.—Dans l'ancienne affaire de Georgie la pétition qui avait pour but d'empêcher Stanton, Grant et Pope d'agir en vertu des actes de reconstruction a été décidée d'une manière adverse, au dernier terme de la cour: La question dont il s'agit et les droits qu'on cherche à protéger étant exclusivement politiques dans leur caractère, se rattachant à la souveraineté et au gouvernement et non aux droits des personnes, ou des propriétés et que la cour n'a aucune juridiction sur le sujet ou la matière du bill.

La cour cite le cas du Rhode Island vs l'Etat du Massachusetts, de la nation Cherokee vs l'Etat de la Georgie et d'autres affaires pour montrer qu'elle n'a aucune juridiction pour décider une question politique. Le juge président a annoncé que le terme actuel expirerait le premier lundi d'avril.

Il y a un désir intense de voir la dernière lettre du président à Grant. On dit que le Cabinet est fortement contraire à la version de Grant sur les événements.

Ed. Maynard, consul des Etats-Unis aux Iles Turques, est mort.

Le comité des voies et moyens est sur le point de passer un bill réglant les exportations de spiritueux. Les détails n'en ont pas transpiré.

Charles W. Fulkerman, de New York, a été nommé par le président ministre en Grèce.

Le Revenu de l'Intérieur a reçu aujourd'hui $1,500,000.

COUR SUPRÊME—L'Etat du Texas vs. White et autres. Motion de dissoudre l'injonction empêchant White et autres de vendre certains bons, par la raison, entre autres, que le Texas n'étant pas un Etat n'avait pas de droits en cause. Chase a donné l'opinion de la Cour qui refuse de dissoudre l'injonction.

CONVENTION DU MISSISSIPPI.

Jackson, 10—Convention—Les résolutions suivantes ont été référées:

Que tous les contrats faits avec les affranchis, les empêchant de se rendre aux élections soient déclarés nuls et de nul effet et que toutes personnes voulant mettre ces contrats en force soient privées de la franchise électorale pour cinq ans.

Que la force de police incorporée dans chaque bourg ou ville soit composée également de blancs loyaux et de citoyens noirs.

Que la Législature prochaine décrète que toute personne jurant devant un magistrat qu'elle ne vaut pas plus de $20 soit déchargée de toute dette. Le membre présentant la résolution a dit que c'était pour suppléer à ce qui manque dans la loi de banqueroute du Congrès. Ce membre veut faire une loi qui soit également avantageuse au pauvre et au riche.

CONVENTION DE LA VIRGINIE.

Atlanta, 10—Convention—Une motion de reconsidérer ce qui, dans le journal, est relatif à la 2e section du rapport du comité sur la franchise électorale, est rejetée par 97 contre 20. C'était un vote d'épreuve sur le suffrage nègre.

La section 3 du même rapport qui prive les rebelles de l'avantage de remplir des places a été mise en discussion. Bryant et d'autres pour l'affirmative, Miller et Parrott le président pour la négative.

NOUVELLES DIVERSES.

Milwaukee, Wisc., 10.—Il fait un froid excessif. Thermomètre, à 7 h. P. M., 16 degrés au-dessous de zéro.

St Paul, Minn., 10—Quarante degrés au-dessous de zéro.

Mobile, 10.—Les moulins de ville, au coin de la rue du Commerce, ont été détruits par le feu, hier matin. Perte: $10,000. Assurance partielle.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 10, après-midi—Bons 71 3/8. 7 1/2.

Liverpool, 10—Coton animé. Upland attendu 8 1/2 d.

Londres, 10, au soir—Sécurités sans changement.

Liverpool, 10, au soir—Le coton était actif à la clôture. Vendu aujourd'hui 15,000 balles. Upl. 8 1/8 à 8 1/4. Orleans 8 3/8 à 8 1/2

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 10—Coton actif et plus ferme. Vendu aujourd'hui 4000 balles. Midd 20 à 20 1/4. Fonds publics solides à la clôture. Or irrégulier à 142 3/4. Sterling 9 5/8.

New York, 10—Argent facile de 4 à 5. Escompte, 6 à 7.

Balance à la sous-trésorerie $102,000,000. 5-20 avec coupons 111 1/2. 10-40, 104 7/8. 7-30 à 107 5/8.

Mobile, 10.—Vendu, aujourd'hui, 2000 balles de coton. Le marché était ferme à la clôture. Mid. 18 3/4. Reçu, depuis samedi 4,447.

Louisville, 10—Tabac très ferme de 6 à 14. Farine superfine $8. Graisse 14 à 14 1/4. Porc $22. Coton 17 à 17 1/2.

Cincinnati, 10—Farine solide; de famille de $11 à $11 50. Mess porc $22. Bacon à 10 1/2. Saindoux 14. Beurre 33. Foin inactif à 12 et 14. Les affaires s'améliorent généralement.

St Louis, 10—Tabac actif et ferme sans changement dans les cotes. Farine très ferme; superfine 8. Graisse 14. Le temps se modère, mais il est encore très froid.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 10.—Descendant, les steamers Olive Branch, hier; le Southerner, aujourd'hui, à 8 heures; Belle Lee et Henry Ames.

Louisville, 8—La rivière a haussé de 3 pieds. La navigation dans le bas Ohio est reprise.

Le steamer à basse pression Richmond, part mercredi pour la Nlle-Orléans, et le Nick Longworth demain.

Temps couvert. Thermomètre 34.

Cincinnati, 10. La rivière baisse. 11 pieds dans le chenal. Thermomètre 38.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 10, 6 h. P. M.—Arrivés, le steamer Geo Washington, de New York, avec marchandises et passagers; le steamer Agnes, de Galveston, avec fret et passagers; le steamer Mercedita, de New York, avec fret et passagers; le steamer Albambra, de Liverpool, avec une cargaison générale. Vent Nord-Est et brouillards.

(*Dépêches d'hier.*)

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Elections de l'Alabama.

Londres, 9—Des avis d'Abyssinie disent qu'un corps de troupes anglaises s'est avancé de Sénafé, dans l'intérieur, le 26 janvier. On avait trouvé de l'eau en abondance près de la ligne de marche des Anglais, en pratiquant le système artésien, d'après le système américain. La côte a été éclairée pour le service maritime, et l'on renvoyait les cantonniers de l'Inde.

Le gouverneur égyptien de Quaponah a été rappelé, dit-on, avec l'approbation des autorités anglaises.

New-York, 9—Des dépêches par le câble disent que Napoléon a changé sa politique vis-à-vis de l'Italie et du pape d'une manière soudaine et remarquable. Il montre une disposition à abandonner le rôle de champion du Saint Père, à cause, est-il dit, des intrigues bourboniennes dont Rome est le théâtre. La diplomatie impériale avec Rome est devenue plus froide, tandis que les anciennes relations d'amitié avec Victor-Emmanuel doivent être reprises.

Isabelle est forcée de dissoudre la légion du pape pour laquelle on enrôlait à Madrid avec l'autorisation de la reine. Napoléon a objecté nettement au service de cette légion pour la cause du Saint-Père.

Une dépêche de Mazatlan du 1er février dit: Les révolutionnaires réunissent leurs forces contre le gouverneur Rubi, qui a 12,000 hommes dans les montagnes. On s'attend tous les jours à une bataille décisive.

Le général Martinez s'est proclamé lui-même gouverneur de Sinaloa. Plusieurs corps de troupes régulières se sont prononcées en sa faveur.

Une émeute a été supprimée à Durango.

Une femme américaine a été trouvée assassinée près de Guadalajara; elle a reçu sept coups de stylet au sein, près du cœur.

Le steamer Rising Star, d'Aspinwall, apporte un million et quart en espèces.

Les avis de Lima vont jusqu'au 22 janvier. Il y avait eu quelques petits combats dans le sud, mais le calme était rétabli et toute la république reconnaît maintenant le gouvernement de Conseo.

Les dates de Valparaiso vont jusqu'au 10. Des agents doivent être envoyés aux Etats-Unis et en Angleterre afin d'engager les immigrants à s'établir dans la partie Sud du Chili. Des salines sur une vaste échelle seront établies bientôt près de Valparaiso. Le monitor japonais, Stonewall, est arrivé à Valparaiso le 6 janvier, en 30 jours de Montevideo.

Washington, 9—On croit que le bill d'Edward, relatif aux procédures dans la mise en accusation, sera discuté demain. Ce bill établit la suspension pendant le procès par un vote des deux tiers.

La publication de la lettre du Président est remise. Il a plu beaucoup toute la journée.

Montgomery, 8—Le vote total de Montgomery, Macon, Lee, Elmore, Tallapoosa, Chambers, Bullock et Cose, s'élève à 13,159, tous nègres à l'exception de 77. Pour la convention le vote avait été de 17,590. L'enregistrement contenait 30,043 électeurs. C'est trop tôt pour décider, mais il y a toute apparence que la constitution est battue.

Mobile, 9—L'élection s'est terminée hier. Le calme et l'ordre ont régné pendant tout le temps. Le vote a été: 89 blancs; 4916 noirs.

Liverpool, 10 fév. midi—Coton ferme. Mid. Orl. 8 3/8.

New York, 10—Actions animées et légèrement en baisse. Or, 143. Coton ferme. Mid. Upl. 20.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—10 février.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	55 degrés.
Midi	53 "
3 heures P. M.	51 "
6 heures P. M.	49 "

FEU—Un feu de cheminée a été promptement éteint dans la distillerie appartenant à T. C. Tenny & Co., rue de la Nlle Levée. Le dommage est presque nul.

UN TÉMOIGNAGE QUI A DE L'EFFET.—Sur la déposition de Capdeville, devenu témoin de l'Etat, déposition accompagnée de circonstances corroborantes, Pierre Bertin, Théophile Roux, Malt Hagan et George Foster, arrêtés pour vol de la rue Royale, ont été renvoyés devant la 1re Cour de District. Les deux premiers auront à fournir, s'ils ne veulent pas respirer plus longtemps l'air de la prison, une caution de $2000 chacun et les autres une caution de $2000.

L'AFFAIRE DU VOL DE LA MALLE.—W. R. Finck agent de la malle sur le chemin de fer de Opelousas, a été traduit hier devant le commissaire des E. U. Urban, sur l'accusation d'avoir fait un vol de lettres, et envoyé en prison où il restera jusqu'à ce qu'il soit jugé par la Cour de District des Etats-Unis, dans l'impossibilité de fournir la caution de $8000 exigée de lui.

VOLS.—Nous n'en finirions pas à raconter tous les vols qui nous sont dénoncés chaque jour à la police. Nous nous bornerons à mentionner les plus audacieux. Mme Cope, demeurant rue Annunciation, entre les rues Philip et Première, a rapporté que pendant une courte absence de chez elle, samedi dans l'après-midi, des voleurs étaient entrés dans sa maison et ont enlevé quantité de hardes et autres articles de valeurs. Le vol a été commis en plein jour, dans un quartier populeux.

Des vols ont été commis dans un café situé au coin des rues St Joseph et Tchoupitoulas et aussi au café du Phénix, rue St Charles.

TENTATIVE DE VOL PAR EFFRACTION—Un paneau de la porte d'un magasin de chaussures rue de la Douane No 8, n'a pas été retrouvé hier matin, ce qui indique que des voleurs avaient essayé de pénétrer dans le dit magasin en faisant effractions. Toutefois aucun vol n'ayant été commis il faut supposer que les coquins ont été dérangés dans leur œuvre.

ARRESTATIONS DE VOLEURS—Le nommé Park, trouvé dans le café de la rue St. Joseph, est un des trois hommes amenés de St. Louis, sur réquisition il y a un an. Il était accusé d'avoir volé une somme de $5000 à MM. Ogden et De Buys, rue Carondelet. Ses complices alors étaient Bluett et Car. Le premier est aujourd'hui subissant au workhouse une condamnation à 6 mois d'emprisonnement.

RAPPORT MORTUAIRE DE LA SEMAINE.—Le bulletin du Bureau de Santé mentionne 91 décès, tous ayant été causés par les maladies communes de tous les temps, ce qui veut dire que la fièvre jaune et le choléra ont entièrement disparu.

CONVENTION—Séance du 10.—73 délégués sont présents.

Cromwell, d'Orléans, propose que la Constitution soit lue trois fois avant qu'elle soit finalement adoptée. La proposition est déposée sur le bureau.

Reagan, d'Est Bâton-Rouge, demande une compensation pour la dépréciation des mandats délivrés par le secrétaire aux membres et aux officiers de la Convention. La demande est déposée suivant le règlement.

Le juge Cooley propose une indemnité de $130 pour le *Commercial Bulletin* qui paraît seul le lundi.

La somme réduite à $100 est adoptée.

L'ordre du jour est l'ordonnance présentée par Wickliffe d'Orléans, en addition à la constitution, sur les élections prochaines, élections cumulatives, en ce que les électeurs voteraient à la fois sur la constitution et pour tous les officiers et représentants de l'Etat. L'ordonnance est adoptée.

Le président fait lire la copie d'une pétition au Congrès, à lui adressée par la convention constitutionnelle de Georgie, afin d'obtenir du gouvernement général un prêt de $30 millions pour aider les planteurs du Sud épuisés de ressources.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE AUX ETATS UNIS.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Société formée pour la propriété littéraire internationale s'est réunie avant hier soir à l'hôtel de la Cinquième Avenue et a adopté les résolutions suivantes sur la proposition du docteur Prime:

Résolu: Que l'opinion de ce meeting est que des mesures soient adoptées en vue de la protection de la propriété littéraire entre les Etats-Unis d'une part et la Grande-Bretagne et les autres nations continentales de l'Europe.

Résolu en outre,—Qu'un comité de cinq membres soit nommé pour préparer un système régulateur dans ce but, et qu'il présentera un rapport à une prochaine réunion.

L'assemblée a adopté une résolution proposée par le docteur Shephen, portant:

—Qu'il convient de faire un appel au sentiment naturel de justice et d'équité du peuple américain en vue de la protection de la propriété littéraire.

LES FÉNIENS AUX ETATS-UNIS.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Le général O'Neil, président de la fraternité fénienne, continue l'agitation qu'il a commencée dernièrement à Cincinnati. Il était avant-hier à Cleveland, où il a tenu un grand meeting dans Brainard's Hall. Deux mille personnes étaient présentes, et un grand nombre n'avaient pas trouvé place. Des speeches ont été prononcés par le général O'Neil, par le vice-président Gibbons, et le colonel Walsh. Le général, au nom de l'organisation fénienne, a offert au Président des Etats-Unis, en cas de guerre avec l'Angleterre, les services de cent mille Féniens! Il y a les réclamations de l'*Alabama*, et faire une peur terrible à John Bull, si l'Angleterre ne savait à quoi s'en tenir sur la valeur des menaces des Féniens d'Amérique.

Une douce pression s'exerce, d'un autre côté, sur le Président. Avant hier après-midi il a reçu la visite d'une délégation de Féniens de première catégorie, qui lui ont présenté les résolutions d'un meeting tenu récemment à New-York au sujet des *Droits des citoyens américains* à l'étranger. Le Président a répondu qu'il espérait que la nouvelle politique donnerait satisfaction aux vœux qui lui étaient exprimés, et qu'il attendait impatiemment une législation congressionnelle à ce sujet. Une entrevue à la même occasion doit avoir lieu aujourd'hui avec le secrétaire Seward.

—On écrit de Castrop, en Westphalie, le 15 janvier:

"Ce matin, à cinq heures, de 210 mineurs travaillant dans les mines houillères de Munsterland, 189 ont été tués par une explosion de feu grisou; les 21 survivants sont plus ou moins grièvement blessés. Aujourd'hui, à midi, 150 cadavres avaient été retirés de l'intérieur des mines; un éboulement a, jusqu'ici, empêché d'arriver au point où se trouvent les autres victimes."

LES INDISCRÉTIONS AU SUJET DU MEXIQUE.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge*:

"Vous avez vu que le mémoire de M. Castille relatif aux affaires mexicaines a été écarté après être resté un mois sur le bureau de l'empereur. Voici qu'on prépare activement au département du marquis de Moustier un nouveau travail de réfutation de l'œuvre de M. de Kératry, travail confié à la fois à plusieurs plumes du ministère et qu'on annonce très-ardente.

"D'autre part, l'abbé Fischer, MM. Eloin et Magnus vont sans doute parler, aujourd'hui qu'ils sont de retour en Europe. Enfin on prétend qu'à Vienne aussi se rédige une défense du malheureux empereur.

"M. de Kératry va se trouver en face d'une grosse besogne pour tenir tête à l'orage qui doit éclater ici, afin de préparer l'esprit des chambres favorablement à la convention des obligations mexicaines.

"Mais on assure aussi que M. de Kératry n'a pas fait donner tous ses bataillons à la fois. La campagne n'est pas engagée. Cet écrivain aurait tenu en réserve, dit-on, de graves documents, plus graves encore que ceux qu'il a publiés."

—On annonce le licenciement de l'école de Sainte-Barbe. Cette mesure aurait été prise par l'administration de l'école, à la suite de démarches faites par des élèves auprès de plusieurs journaux pour protester contre le renvoi d'un de leurs camarades, le jeune d'Orvault, fils de la dame d'Orvault, dont le nom vient de retentir dans deux procès.

D'après les récits publiés par divers journaux, cet élève n'aurait pas été renvoyé, mais aurait quitté l'établissement afin de se soustraire aux railleries de ses camarades.

Ceux-ci soutiennent, au contraire, que leur attitude vis-à-vis du jeune d'Orvault ne justifiait en rien la mesure prise envers lui.

Les auteurs de la lettre aux journaux ayant refusé de se rétracter, et tous les élèves ayant adhéré à cette lettre, l'école a été licenciée.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 10 février.

L'activité n'a été que modérée, aujourd'hui, sur le marché monétaire. Les banques escomptent les billets accompagnés de garanties collatérales suffisantes. On les fait dans les rues, de temps en temps, à 1 à 1 1/4 par mois.—Les billets hypothécaires sont cotés à 12 à 15 par an.

L'or a ouvert à 141 1/2 contre 140 3/4 à 141 samedi soir et, après s'être vendu à 142 1/4, a clos à 141 3/4 à 142. Les transactions embrassent $1,000 et $2,000 à 141 1/2, $20,000, en plusieurs sommes, à 141 1/4 à 141 7/8, $15,000 à 141 5/8, 17,000 et $18,000 à 141 3/4, $10,000 et $30,000 à 141 7/8, $3,000 à 142 et $20,000, plusieurs lots, à 141 3/4 à 142 1/4—$8,000 et $30,000 en checks sur New York ont été passées à des banques à 1/2 de prime et les banques ont tiré à 3/4, taux auquel il a été tiré $37,000 en checks. La hausse à New York a eu pour effet d'activer le marché. Dans l'argent, $3,000, en demi-piastres américaines, en plusieurs sommes, se sont vendues à 135, 2,808 piastres américaines à 144 7/8 et 2,000 à 2 de prime pour de l'or. Les demi-piastres américaines peuvent être cotées à 134 à 135.

Le change étranger a haussé avec l'or, mais les variations de celui-ci et les taux élevés ont empêché des fortes transactions. Une somme ordinaire en sterling No 1, connaissement, s'est vendue 154 3/8, 500 livres à 154 1/2, 2000 livres à 155 1/4 et 2000 livres à 155 1/2. Le marché peut être coté de 154 1/2 à 155 1/2, le No 1 de 156 à 156 1/2 le change de banque. Dans le change sur France, 50,000 francs, le commercial No 1, à 3 63 3/4. Le change de premier ordre et celui de banquiers ont été tenus à 3 60.

Le change américain a été un peu plus faible. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 d'escompte. Les ventes de change commercial sont: $50,000 sur New York, à vue, à 5/8 d'escompte; $2500 à 11/16; $18,000, $20,000, $55,000, $70,000, $75,000 et $90,000 prises par les banques à 3/4.

Il y a eu des ventes d'actions, mais à des prix qui n'ont pas été annoncés. Samedi soir, au Board, 500 actions de chemin de fer de Jackson se sont vendues à $5. 50 de la banque de la Nlle-Orléans à $28 75 et 428 (128 et 300) à $29 et 600 (100, 100 et 400) de la banque de la Louisiane à $7 75, 100 à $8, 100 à $8 12 1/2 et 100 à $8 25. La spéculation s'étend principalement à la banque de la Louisiane et à la banque de la Nlle Orléans.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. Les dernières transactions annoncées ont eu lieu à 67 les émissions en faveur de chemin de fer et 79 à 80 les consolidés, mais il ne rapporteront pas autant aujourd'hui.

Les billets de la ville ont été peu recherchés et les petits ont faibli. $3,000, en gros billets, se sont vendus à 12 1/2 d'escompte. Samedi soir, au Board, $7,500 à 12 3/8. Les courtiers ont acheté les petits à 5 et les ont vendus à 4 à 4 1/2. A 5, on les offre en plus qu'ils n'en voulaient prendre.—Les billets de l'Etat se sont détaillés à 31 à 32 d'escompte. Samedi soir, au Board, $500 en billets de la banque de la Louisiane se sont vendues à 45 cents à la piastre.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 10 février 1868.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 6100 balles qui ont changé de mains—le matin—à une hausse de 1/4 ct et subséquemment—à une nouvelle hausse de 1/4 ct. Cotes: ordin. 16—à 16 1/2 good ordinary à 17 1/4 à 17 1/2, low middling à 18 1/4 à 18 1/2, middling à 19—19 1/4 et strict middling 19 1/2 à —. Grâce à l'influence causée par des nouvelles favorables reçues de Liverpool et de New York, la demande a été bonne, ce matin, à l'ouverture du marché, et dans le moment, il ne s'est fait que peu d'affaires, partie à des prix pleins;—et partie à les compare aux chiffres de samedi—et partie à une hausse de 1/4 c, mais les nouvelles venues subséquemment, ayant été des plus favorables, les facteurs ont pu, plus tard dans le jour, obtenir une hausse additionnelle de 1/4 c. En effet, quelques personnes ont parlé d'une hausse de 1/4 à 3/4 c, mais pour le faire, elles se sont basées sur les taux extrêmes de ventes de bon courant, lesquelles, selon nous, ont été des transactions exceptionnelles. Par exemple, le low middling bon courant s'est vendu à un prix s'élevant jusqu'à 19 à 19 1/8 c. En outre de ces transactions, il s'est cependant, fait quelques petites ventes à une fraction au dessus de nos chiffres les plus élevés—lesquelles ventes représentent le gros des affaires faites après 2 heures P. M. Le marché a puisé sa force dans la hausse de l'or ainsi que dans l'amélioration effectuée sur les marchés de New York et de Liverpool.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	6485	
" précédemment	429804	
		436289
		451545
Expédié aujourd'hui	936	
" précédemment	332312	333248
Stock en mains		118297

FRET—Le mouvement dans le fret n'a montré aucune variation depuis hier. Les taux n'ont subi aucun changement.

SUCRE—Le marché a été moins animé aujourd'hui, mais presque tous les envois arrivés depuis samedi—formant un total de 400 boucauts—ont été vendus à des prix pleins: inférieur 10 c. la livre, good common à fair 13 5/8 c, good fair 13 3/4 c, fully fair 14 à 14 1/4 c, prime 14 3/8 à 14 1/2 c, choix 15 à 15 1/4 c, jaune clarifié 15 à 16 c, blanc clarifié 16 1/4 à 16 1/2 c, choix 15 à 15 1/4 c la livre.

MÉLASSE—La demande a été moindre aujourd'hui et les prix se sont à peine soutenus. Presque tous les envois—environ 600 barils—arrivés depuis samedi, ont été vendus à 70, 75 et 80 c le gallon de fermentée bonne à prime, 80 c pour la centrifuge non fermentée et 85 cts pour la prime.

REMARQUES—Il n'y a pas eu d'arrivages de l'Ouest depuis notre revue de samedi, sauf quelques petits envois de maïs, d'avoine et de son qui nous sont parvenus; le débarcadère est actuellement dépourvu d'approvisionnements de produits de l'Ouest et de provisions; en outre, les stocks en magasin sont à leur tour très faibles et conséquemment, dans ces branches les affaires sont très restreintes. Les renforts, de farine, d'abord, et ensuite de maïs et de provisions, qui nous arriveraient en ce moment, trouveraient un écoulement immédiat.

FARINE—Des avis apportés par le rail road de Jackson nous ayant appris que des lots considérables de superfine et de grades au dessous devaient nous arriver sous peu, les prix ont fléchi. Pour la double extra et les grades au-dessous le marché n'a pas changé. Ventes, aujourd'hui de 2200 barils, dont 60 de fine et 80 de choix extra à des conditions privées, 150 de do sans marque à $10 37 1/2 à $10 50, 50 do à $10 25, 50 de superfine à $10 75, 150 de double extra à $11, 60 d'extra de choix à $13 75, 100 à $14 50, 100 et 250 de double extra à $11, 100 de farine pour ce qu'elle vaut à $11 25, et un lot de presque 100 barils de superfine à $10 25 le baril, le marché ayant clos fort calme, à $10 le baril pour de petits lots de superfine.

MAÏS—Les approvisionnements au débarcadère sont trop faibles pour permettre des transactions de quelque importance, et les ventes d'aujourd'hui se sont conséquemment bornées à 1550 sacs dont 200 de blanc à $1 02 1/2, 50 et 400 de blanc à $1 03, 250 et 300 de blanc à $1 05, et 250 de jaune mélangé à $1 07 1/2 le boisseau, établissant ainsi sur samedi, une hausse de 5 à 7 1/2 cts le boisseau.

AVOINE—300 et 940 sacs vendus à 84 cts le boisseau.

SON—Le son se vend lentement à $1 85 les cent livres. 200 sacs de l'article se sont vendus au même prix.

FOIN—Il se fait au commerce, de nombreuses ventes à $21 à $23 le tonneau de beau foin de l'Ouest. 600 balles de prime de l'Ouest se sont vendus aujourd'hui à $21 50 le tonneau.

PORC—Le marché est stable et ferme le stock faible et la demande bonne. Ventes, aujourd'hui de 50 barils de mess à $25 25 le baril et et 30 do à $25 50 le baril. Détail à $25 50 à $26 le baril.

SAINDOUX—Un lot de 50 barillets de prime s'est vendu à 16 1/2 cts la livre. L'article en tierçon commande 14 1/4 c. Le prime et choix est rare et en demande.

BACON—L'article est en demande, et à cause de sa rareté ses prix ont une tendance à la hausse. Les épaules se vendent en détail 11 1/2 c les côtés ribbed 13 1/4, les clear ribbed 13 1/4 et les côtés désossés 14 1/4 à 14 1/2 c la livre et les jambons curés au sucre 12 à 17 c la livre.

VIANDE VERTE—Il n'y en a pas sur le marché. Les derniers lots ont été vendus à 11 c la livre d'épaules.

FARINE DE MAÏS—Vente de 50 barils à $5 50 le baril. L'article peut être coté à $5 à $5 50.

CHANDELLES DE STAR—Un lot de 50 caisses chandelles de 12 onc. vendu à 16 1/2 c la liv.

GATEAUX DE GRAINES DE LIN—Samedi, ventes de 1200 tonneaux à —.

MAÏS CONCASSÉ—Un lot de 20 barils s'est vendu à $7 le baril.

HARICOTS—Samedi dernier, 25 barils de haricots de l'Ouest se sont vendus à $14 50 le baril. L'approvisionnement de l'article a diminué et les détenteurs en demandent actuellement des chiffres plus élevés. Aujourd'hui, un lot de 35 barils de haricots pour équipages a rapporté $14 50 le baril.

Avis aux Taxables.

DES WARRANTS en sommes à la convenance des acheteurs, pour payer les taxes d'Etat et de la Convention, à vendre à un escompte libéral, au No 11, rue CARONDELET. 11 fév—1m

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 11 février 1868.

Arrivé, hier—486 bœufs du Texas, 90 cochons et 180 moutons.

Vendu—380 bœufs du Texas, 36 bœufs de l'Ouest, 183 veaux et veaux d'un an, 145 cochons.

A vendre—721 bœufs du Texas, 279 veaux et veaux d'un an, 874 cochons, 1,011 moutons et 35 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net,	— 8 à	— 12
do do 2me qualité, do	— 6 à	— 9
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	45 — à	60 —
do do 2me qualité, par tête	25 — à	35 —
do do 3me qualité, par tête	16 — à	20 —
Cochons par liv., gr.	— 7 à	8 1/2
Moutons 1ère qualité par tête	4 00 à	6 00
do 2me do do	2 50 à	3 00
do 3me do do	1 50 à	2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	— — à	— —
Vaches à lait, de choix, par tête	80 — à	125 00
do de 2e qualité, par tête	50 — à	80 00
Veaux de lait par tête	11 50 à	15 00
Veaux d'un an, par tête	14 — à	18 00
Chèvres par tête	1 50 à	4 00

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi, 12 février, à 7 heures du matin, à l'Eglise de l'Archevêché, pour le repos de l'âme de feu ALEXANDRE DERBÈS. Les amis et connaissances de la famille sont invités à y assister. De la part de la famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Il sera célébré, mercredi le 12 février, 1868, à 7 heures et demie du matin, à l'église St-Joseph, un service funèbre pour le repos de l'âme de feu JOSEPH PINTA. Les amis et connaissances sont priés d'y assister. De la part de la famille. 9 fév—2f

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lafayette. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant [illegible]

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

La Resp∴ Loge "La Parfaite Harmonie" No [illegible], sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ des 33mes pour l'Etat Souv∴ et Indép∴ de la Louisiane, procédera ce soir, à 6 1/2 heures précises, à l'Elév∴ de plus∴ App∴ au Deg∴ de Comp∴. Tous les Comp∴ et M∴ M∴ réguliers sont fraternellement invités à venir. Par Mandement du V∴ S. H. MATHIEU, C∴ R∴ F∴ Secrétaire. 11fév—1f

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1868.

A une élection qui a eu lieu le 3 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année: Jno G Gaines, A. Carrière, A. Chiapella, E. Brugier, Dem. Laneta, D. A. Chaffraix, P. Forstall. Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Jno. G. Gaines a été réélu Président à l'unanimité. 11 fév—3f J. L. DELERY, Caissier.

Loge à l'Opéra.

On désire céder pour le restant de la saison, une loge grillée du centre aux premières, No 66, pour le mardi et le samedi. S'adresser au bureau du journal. 11 fév—3f

Demande d'emploi.

Un jeune homme connaissant la tenue des livres et au courant du commerce de grocerie, désire un emploi dans cette partie, à la campagne, même sans appointements. Ecrire au bureau de l'Abeille sous le No 111. 11fév—12f

AUX PROPRIÉTAIRES D'Habitations Sucrières.

Nous engageons les Propriétaires qui désirent vendre leurs habitations à nous en donner une description minutieuse, accompagnée de leurs prix et conditions. De nombreuses demandes nous sont adressées. Nous sommes chargés d'échanger, pour des Habitations sucrières, des propriétés de choix situées en ville. ROBINSON & ALSTON, agents, Commercial Place, No 24. 11 fév—6f

Bois à Brûler.

BOIS de chêne, bien sec, à 6 piastres et demie la corde, livré à domicile. Aussi Bois Gras, pour steamboats et machines à vapeur; Bois de Pin, pour boulangeries. Pour les conditions de ces deux derniers articles, s'adresser rue de Chartres, No 206, coin Madison, au "Café Moka." 7 fév—6f

A. LOEZ, 134 RUE DES REMPARTS 134 (*entre les rues St-Pierre et Toulouse*)

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'elle vendra son stock de véhicules à très bas prix. Le stock se compose de barouches, [illegible] buggies, une magnifique voiture, jersey wagon et buggy découvert. D'habiles ouvriers sont chargés de faire et réparer toute espèce de véhicules.

BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1868.

LE 3 du courant, à une réunion de Directeurs, il a été résolu que les actionnaires de la banque seront priés de se présenter au local de la banque, le SAMEDI, 7 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, afin de voter sur la question de savoir s'il conviendrait de faire une réduction du capital.

L'attention des actionnaires est appelée sur le tableau courant qui figure dans le rapport du comité et a trait à la valeur actuelle de l'actif de la banque. N. AUGUSTIN, caissier.

Evaluation des bons et autre actif de la banque de la Nouvelle-Orléans

		évalués à	
377 Bons consolidés de la ville	$377,000 00	$80 00	$301,600 00
273 Bons de l'Etat, (ancienne émis.)	182,000 00	40 00	72,800 00
61 Bons de l'Etat, (amortis 2e émis.)	55,100 00	25 00	13,775 00
145 Dito Emission de 1862	145,000 00	..	..
53 Bons de la Cie du chemin de fer Mississipi Central	38,200 00	50 00	19,100 00
34 Bons de la Cie du chemin de fer du Sud	32,200 00	40 00	12,880 00
464 Actions du chemin de fer du Sud	13,467 00	3 00	1,392 00
50 Actions de la banque de l'Union	2 000 00	36 00	1,800 00
55 Actions des Marchands	1,375 00	10 00	550 00
5 Actions du Crescent City	185 00	12 00	60 00
50 Actions de la Nlle-Orléans	2,000 00	24 00	1,200 00
Scrips d'assurance	741 00	50	370 00
Effets escomptés, en mains	60,200 82	50	30,100 41
30 Escomptés depuis lors	7,300 00	Pair	7,300 00
Propriété foncière	90,000 00		65,108 00
Billets protestés et suspendus	885,917 24	10	88,591 72
Réclamations de coton	405,000 00	..	...
Mandats d'Etat	5,415 00	70	3,790 00
Réclamations en suspens	93 00		...
En caisse le 28 janvier	175,858 52		175,858 52
	$2,481,958 50		$796,317 68

PASSIF.

Emission évaluée	$20,000 00	
Dépôts individuels	181,916 65	201,916 65
		$594 401 00

5 fév—1m Nouvelle Orléans, le 28 janvier 1868.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1868.

AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière de la Direction, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent sur le capital actif—dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé aux actionnaires au comptant à partir de lundi, 10 du courant. 4 fév—12f J. L. DELERY, Caissier.

Banque Nationale de la Cité.

Nouvelle Orléans, 22 janvier 1868.

L'ELECTION annuelle de directeurs devant servir durant l'année courante, aura lieu au local de la Banque le 24 février, de 11 heures A. M. à 1 heure P. M. JULES CASSARD, Caissier. 22 jan—au 24 fév

HARRY T. HAYS—F. WARREN MOISE—JOHN H. NEW
Hays, Moïse & New, AVOCATS ET CONSEILLERS, Bureau, rue St-Charles, No 13, Nlle-Orléans, Louisiane. 21 janv—1m

MOULOR & DUMESTRE, IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS, 13.......Rue de Chartres.......13. Anciennement même rue No 109.

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE
HAY & MEHLE, NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner. Rue du Commerce, 62 (44) Nlle-Orléans. 15janv—3m

THOS. B. BODLEY, & Co. MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires. De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAÏS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES, A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &c. constamment en magasin. Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins maïs et à farine, patentées de Coleman. THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9.

PERUVIAN BARK BITTERS. (Bitters de Quinquina du Pérou.) CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT. Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson. PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet. Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE. Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES. Dr. M. PEEL & Co., seuls propriétaires et fabricants, Nlle-Orléans (Le.), 134, rue de Chartres. Geo. L. KOUNS & Bro, rue de la Commune, No 69, [Agents pour la vente en gros]. A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 24 mars—1an

GRAINES DE JARDINAGE. Graines de jardinage de Landreth —Récolte de 1867—H. Hafner a maintenant un choix complet de graines de légumes d'hiver et de printemps; et il reçoit de l'établissement de D. Landreth & Son, à Philadelphie. Un beau lot d'oignons. Un choix de graines de fleurs. Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines par douzaines, centaines ou milliers de papiers. H. HAFNER, Rue St-Charles, No 106, En face du Théâtre St-Charles. 24déc—3m

JAYME MAGI, IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE 72.......Rue de la Commune.......72. 697,400 CIGARES!! Si l'on examine bien ce grand stock de Cigares, on verra que c'est le meilleur sous tous les rapports. A vendre par l'importateur au plus bas prix du marché. 20 nov—3m

CHARTE. CHARTE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce 31e jour de janvier mil huit cent soixante huit et la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant nous, EDWARD IVY, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité, en présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures sont ci-dessous apposées, se sont présentées les personnes ci-après nommées, et qui ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane relativement aux corporations dans le dit Etat, elles sont convenues de se former et de former ceux qu'ils représentent en une corporation dans le but et selon les règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de corporation de cette société sera la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

ARTICLE II.

Le siége des affaires et le domicile légal de cette corporation seront à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et de maintenir en ville des chemins de fer convenables pour le transport des passagers et, en général, d'exercer les pouvoirs et privilèges dont elle pourrait être [illegible] par les présentes, revêtue à l'effet de la mettre à même de construire et d'exploiter des chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est, par les présentes, fixé à trois cent mille ($300,000) piastres représentées par trois mille actions de cent piastres. Il devra être payé cinq pour cent au moment de la souscription, à la signature de ces articles; le reste sera payé à l'époque et en tels montants et versements qu'ordonnera la Direction, pourvu qu'il ne soit pas exigé plus de dix (10) pour cent de la dite souscription et que l'appel de fonds ne sera pas fait plus souvent qu'il ne faut dans les trente jours. Si un souscripteur refusait ou négligeait d'effectuer régulièrement ses paiements [illegible] dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le paiement, les Directeurs se réserveront le droit de vendre, à l'enchère publique ou autrement, après dix jours d'avis au dit souscripteur, l'action ou les actions sur lesquelles le montant est dû.

ARTICLE V.

La dite corporation assume, par les présentes, toutes les obligations de F. Mouney et Co, principaux, et Geo. W. Hynson, D. B. Macarty, L. E. Lemarié et B. Saloy, caution dans le contrat et l'achat de droit de passage pour l'établissement des chemins de fer dans les rues Canal, Dauphine, Dumaine et autres rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après l'acte passé pardevant William J. Castle, notaire public le 5 juillet 1867 et par acte passé pardevant Henry C. Dibble, notaire public de la Nouvelle-Orléans, le 17 décembre 1867. Elle s'oblige à construire les dits chemins de fer d'après les plans et les cahiers de charge, dans l'espace de temps et de la manière indiqués dans les dits contrats notariés; de remplir toutes les conditions et obligations qui y sont indiquées et exprimées.

ARTICLE VI.

La corporation devra commencer les opérations à partir de cet acte.

ARTICLE VII.

Cette corporation aura un sceau qui se composera d'un char dans un cercle sur lequel sera tracé le nom de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les articles de société pourront être modifiés ou changés; le capital pourra être porté à une somme quelconque n'excédant pas cinq cent mille piastres avec le consentement des actionnaires représentant les deux tiers des actions, lequel consentement doit être obtenu dans une assemblée générale convoquée après trente jours d'avis. Toutes les fois qu'une augmentation du capital sera décidée ainsi, il en sera donné avis, pendant soixante jours dans deux journaux publiés dans la Nouvelle-Orléans, et, dans l'intervalle, les actionnaires auront le droit de prendre des actions additionnelles en proportion du montant de leurs actions. Toutes les actions qui n'auront pas été prises à l'expiration de cet avis pourront être vendues par les Directeurs au profit de la société, mais ces actions ne devront pas être vendues au-dessous du pair.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette Corporation devront être confiés à une Direction composée de sept personnes qui devra posséder, en son nom au moins deux mille cinq cent ($2500) piastres du capital de cette société.

ARTICLE X.

Les actionnaires suivants: George W. Hynson, D. B. Macarty, B. Saloy, L. E. Lemarié, F. Mouney, George Clark et Felix Labatut, composeront et sont, par les présentes, constitués premier Bureau des Directeurs. A une première réunion, ils éliront l'un d'entre eux Président, et les membres du dit Bureau des Directeurs exerceront leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ainsi que le déclare l'article ci-après.

ARTICLE XI.

Le premier lundi de février 1869 et, tous les ans après cette époque, une élection de sept Directeurs par et parmi les actionnaires, aura lieu, au bureau de la corporation, et il devra être donné avis de la dite élection, pendant dix jours au moins, dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XII.

Une pluralité des votes (en comptant un vote par chaque action sur lequel le vote est donné) suffira à élire les Directeurs qui, à leur première réunion après leur élection devront élire l'un d'entre eux Président de la Société. Ce Président devra être élu par une majorité de toute la Direction, et c'est à lui que devront être remises toutes les assignations et autres [illegible]. En cas d'absence ou d'incapacité du Président, les Directeurs devront nommer [illegible] Directeurs de remplir ses devoirs. Les Directeurs devront en outre [illegible] une élection quelconque.

ARTICLE XIII.

Une majorité des Directeurs sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de la majorité sera un acte valide de corporation. Les Directeurs auront plein pouvoir d'acheter et de vendre, et ils sont par les présentes, autorisés à acheter et à vendre les propriétés foncières, et autres propriétés dont la Compagnie pourrait avoir besoin.

ARTICLE XIV.

Tout Directeur qui sera sur le point de s'absenter pour quatre-vingt-dix jours ou moins, devra nommer son remplaçant, pourvu que ce dernier ait, en son nom propre, au moins vingt actions de la Compagnie; pourvu, en outre, que le dit remplaçant soit élu par les Directeurs.

ARTICLE XV.

Les Directeurs devront nommer un Secrétaire, tous les commis et agents dont ils pourront avoir besoin. Ils fixeront les salaires de tous les officiers de la Corporation et le montant des cautionnements à exiger des dits officiers et agents. Ils pourront déléguer à des comités formés de membres de la Direction ou à leurs officiers ou agents, les pouvoirs qu'ils jugeront convenables pour les affaires ordinaires de la compagnie; désigner des agents dans les limites et hors des limites de l'Etat, aux conditions qu'ils jugeront convenables. Ils auront le pouvoir de faire des règlements et de les amender toutes les fois que les intérêts de la Compagnie l'exigeront. Ils auront le pouvoir de remplir les vacances qui pourraient survenir dans la Direction. Ces vacances pourront être déclarées pour cause de mort, démission, manque du nombre d'actions requis [illegible] ou absence sans permission pendant plus de trois mois successivement.

ARTICLE XVI.

Des livres pour l'enregistrement et le transfert d'actions seront ouverts et tenus, d'après les restrictions des règlements. Tous les transferts d'actions devront être faits sur les livres et signés par l'actionnaire ou son avocat. Les Directeurs pourront fermer ces livres aussi souvent que cela sera convenable ou nécessaire, mais pendant dix jours au plus. Si un souscripteur ou actionnaire désirait transférer ses actions avant paiement, il devra [illegible] substitut satisfaisant aux Directeurs.

ARTICLE XVII.

Le fait que, pour un motif quelconque, les Directeurs n'ont pas été élus au jour fixé, ne dissoudra pas cette Société, mais les Directeurs qui seront alors en place continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'une autre élection ait lieu, et il devra être donné avis de cette élection immédiatement, ainsi qu'il est dit dans l'article 12.

ARTICLE XVIII.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection de Directeurs ou pour d'autres buts aura droit, directement ou par procuration, à un vote pour chacune de ses actions, pourvu qu'aucun actionnaire ne votera en son nom, sur plus de trois cents actions et ne donnera plus de trois votes, pourvu qu'il possède ses actions un mois au moins avant le jour du vote.

ARTICLE XIX.

Deux associés dont la souscription est au nom de la maison de commerce dont ils sont membres ne pourront être élus en même temps Directeurs de cette Société.

ARTICLE XX.

Un compte rendu de toutes les réunions de Directeurs sera tenu par le Secrétaire, et vérifié par le Président. Le Président et le Secrétaire devront signer tous les billets, traites, checks, certificats d'actions, contrats et autres preuves de dettes de la corporation.

ARTICLE XXI.

Les Directeurs pourront accepter provisoirement tout pouvoir ou privilége quelconque accordé à cette Société par des amendements quelconques de la loi en vertu de laquelle la Société est formée, ou par l'adoption d'une nouvelle loi ou ordonnance quelconque de la Législature ou du Conseil de ville, mais l'acceptation de tout pouvoir ou privilége quelconque devra être décidée par un vote d'une majorité (en montant d'actions) des actionnaires.

ARTICLE XXII.

La liquidation des affaires de la Société devra être faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée convoquée à cet effet après soixante jours d'avis dans deux des journaux publiés à la Nouvelle-Orléans. Les dits liquidateurs devront être des personnes solvables, résidant en cette ville et qui ne devront pas à la société; la durée de leurs fonctions sera fixée et ils seront revêtus de tous les pouvoirs nécessaires. La période de la liquidation et leur rémunération seront fixées de la manière que les actionnaires pourront décider, par une résolution à une assemblée générale convoquée à cet effet.

ARTICLE XXIII.

Les noms et l'intérêt de chacune des parties à cet acte sont déclarés être ainsi qu'il suit:

Félix Labatut, Arthur Déjan, Alfred Rousseau, Victor Prados, B. H. Schmidt, J. Ségassie, Chas. E. Schmidt, Paul E. Théard, F. Mouney, H. St Armant, L. E. Lemarié, B. Saloy, George Clark, et autres; Jacob N-wheeler, Henry Larqué, R. et A. Soulé, Henry Tate, Jas Deshan, Pierre Abadie, C. de Lassus, Florville Foy, Jos. Hernandez, A. L. St-Cyr, Geo. W. Hynson, D. B. Macarty.

Ainsi fait et passé, à mon bureau, dans la susdite ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de F. McC. Swain et G. A. D. Kemper, témoins compétents, qui ont signé le dit acte avec les dites parties et comparants et moi, le dit notaire, le jour, le mois et l'année ci indiqués en premier lieu.

L'original est signé: G. A. Kemper, F. McC. Swain. Edward Ivy, Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit dans mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes, sous ma signature et le sceau de mon bureau, en la Nlle-Orléans, ce 31 janvier 1868. EDWARD IVY, Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques pour cette paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Lne, certifie que la susdite Charte a été inscrite aujourd'hui, à mon bureau dans le livre de sociétés No 7, folios 47, 48, 49, 50, 51 et 52. A. DUCATEL Jr, Dép'té du Préposé à l'enregistrement des hypothèques. Nlle-Orléans, 31 janvier 1868. 4 fév—5.1pe

COUTEAUX A TABAC. J. TRICHARD, 22.......Rue d'Orléans.......22. Fabricant de COUTEAUX à hacher et à trancher le PERRIQUE. Fait aussi: BÉQUILLES pour grandes personnes et enfants. Répare les MEUBLES, fait les ouvrages de MENUISERIE, &c. 6 fév—1m

Vin Sherry. HUIT octaves vieux Sherry pâle, extra fin, importé directement de Cadix, à vendre par BORNIO & BROTHER, rue Gravier, No 77. 6fév—6f

LE Dr CHS DELÉRY, de la Faculté de Médecine de Paris, annonce au public qu'il donnera des consultations tous les jours de midi à deux heures, à son domicile, rue des Remparts 179, entre Ste Anne et Dumaine. Il s'occupera spécialement des affections de poitrine. 5fév—1m

Avis. MR. ERNEST HAISTRE annonce au public et à ses amis qu'il a transféré la Pension des Européens au No 65 de la rue St-Louis, entre Royale et Bourbon. 5 fév—6f

J. Hernandez, COURTIER, 11..........rue Carondelet..........11. Achète constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—1m

Loterie de l'Etat de la Géorgie, Au profit de l'Asile des orphelins de maçons.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU — FEVRIER —No—

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 46 de la rue St-Charles, où l'on peut les voir. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants. DAVE C. JOHNSTON, Agent, Bureau, rue St-Charles, No 46. 5 fév—1m

L'EPOQUE. Les bureaux et l'imprimerie de l'EPOQUE ont été transportés au No 122 rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse (ancien local du Propagateur Catholique). 9 fév—3f

COURSE SUR LES FAIR GROUNDS. La grande course de deux milles—au trot—Bourse et argent, $1,000—aura lieu entre les célèbres chevaux suivants: SILAS RICH.........C. W. Dimmick, JOHN MORRISSEY.........James [illegible], J. W. PAYNE.........J. W. Payne, MOLLIE BUCKNER.........T. P. Rosch; Mardi, 11 février 1868, à deux heures et demie de l'après-midi. Bon Jour et Bonne Arène.—C'est la seconde fois que ces célèbres chevaux paraissent sur l'hypodrome de la Nlle-Orléans. Leur renommée, attachée à celle de Dexter, fera de cette course la plus attrayante qui ait eu lieu ici. Les pools seront vendus au "Crescent Hall" tous les soirs, à 8 heures, et sur le trac, à midi, et pendant les courses, par S. K. Raymond.—Prix d'entrée pour toutes les parties du trac, $1 00. Les souscripteurs de la Société Agricole et les dames en seront gratis.—Si la course était renvoyée à un autre jour, un drapeau bleu flottera au-dessus du "Crescent Hall." 9 fév—9, 11

Vin rouge et blanc, Port, Madère et Sherry. 550 barriques vin rouge, Castelmeron, 400 barriques " Bergasse, 200 " Paul Emile Thomas, Cette, 250 quarts Burgundy port, F. Durand, 175 " " Paul Emile Thomas, 25 " madère diverses marques, 300 " sherry, 150 barils vin blanc entre deux mers, 200 caisses vin blanc, Château Blanac, 1200 " vermouth, Noilly, Prat & Co., 2,000 paniers huile Pagniol, 400 caisses [illegible], 125 " absinthe, Noilly, Prat & Co., 75 " kirsch, 300 " vin muscat, Frontignan, 200 " cerises à l'eau-de-vie. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 52 Vieille Levée. 9 fév—12f

Sucres de la Havane. 200 caisses clayed, 200 " muscovado, Santa Anna, A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 38 & 40 rue Vieille-Levée. 9 fév—6f

$5 de récompense. Seront donnés à la personne qui ramènera à la grocerie, encoignure St Anne et Villeré, une petite chienne d'arrêt (setter) noire, marquée de blanc sur la poitrine. La dite chienne a été perdue, dimanche, le 2 février. 9 fév—3f

Goélette à vendre. A vendre la belle goélette AMELIA, telle qu'elle est mouillée au Vieux Bassin, devant l'office de la Compagnie. La dite goélette est neuve, elle est bien connue dans le Vieux et le Nouveau Bassins comme une excellente voilière étant bien conditionnée, avec tous les appareils propres à la navigation. Pour les conditions, s'adresser rue de Chartres, 206, coin Madison, au "Café Moka". 7 fév—6f

Tabac "Century," de Lorillard. Le TABAC connu sous le nom CENTURY est reconnu aujourd'hui comme le meilleur tabac actuellement en usage. Il est non seulement de la meilleure qualité, mais on y glisse tous les jours $100, savoir: Le lundi, un billet de $100 dans un papier. Le mardi, deux billets de $50 dans deux papiers. Le mercredi, cinq billets de $20 dans cinq papiers. Le jeudi, dix billets de $10 dans dix papiers. Le vendredi, vingt billets de $5 dans vingt papiers. Le samedi, cinquante billets de $2 dans cinquante papiers. LES CHIQUEURS DU TABAC "CENTURY" Reçoivent non seulement le meilleur article aux mêmes prix que les autres tabacs coupés fins, mais courent la chance d'avoir en même temps un billet. Il se trouve chez tous les marchands de cigares et de tabac. SUTHERLIN, CALLAWAY & CO., Rue Gravier, Nos 105 et 107. Agents pour la vente en gros à la Nouvelle-Orléans. 2 fév—1m

R. C. BARROW, AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES —ET— Agence Générale. Bureau. 15.......Rue Carondelet.......15. SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge aussi du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

BUSH & GOODE, Avocats, LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 27, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils suivent les Cours de la Nlle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et pratiquent à la Cour Suprême. Les personnes de la campagne qui auront des réclamations à faire peuvent s'adresser directement au No 27 de la rue du Camp. 8 janv—3m

Charbon! Charbon! A DES PRIX RÉDUITS. CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité et trié, pour les familles, livré dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché. CHARBON de Pittsburg en barges ou en bateaux—livré sur la côte ou dans toutes les parties de la ville. McCLOSKY, MASON & CO. Rue Gravier, No 166. 12 janv—1m

E. W. Burbank. Alfred E. Billings. Moulin Crescent City. Farine de Maïs sèche au four—Gru et Maïs concassé—Avoine et Son—constamment en magasin et à vendre au plus bas prix du marché, par E. W. BURBANK & Co., Rue de la Nlle-Levée Nos 137 et 139, entre les rues Girod et Notre-Dame. 26 janv—1m

HARENGS DE HOLLANDE, Reçus directement par le navire ISLAND HOME. SAVON DE A. BILLAUD. ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES. A vendre par S. HESSE, No 3 rue Tchoupitoulas. Jan—3m

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT. SCRUGGS & BARTLETT, ENCANTEURS, No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée. ☞ Avances faites sur consignations. 25 jan—1an

FUSILS FINS! FUSILS FINS!! Les soussignés, agents de C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance, FABRICANTS DE Fusils Fins Doubles et Simples, annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, etc. En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils rayés et des conditionnés, dans les prix ordinaires. McLEAN & OLIVIER, 86, rue du Canal. 20 nov—3m

Docteur A. Landry, De la Faculté de Médecine de Paris, No 60, rue du Maine, encoignure Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES. Consultations de 1 à 3 heures. 12nov—3m

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris. Enc. Conti et Bourbon. 23 aout

MALADIES DES YEUX. LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—1j

LE DOCTEUR M. ESCOUBAS vient d'ouvrir une pharmacie, encoignure St-Philippe et Roman. Elle sera dirigée par M. Paul Baker, pharmacien, qui parle français, allemand, anglais, espagnol et italien. Les prescriptions seront remplies consciencieusement et à des prix modérés. Assortiment de médicaments patentés français, anglais et américains. Parfumeries fines, et articles de fantaisie.—Le docteur M. Escoubas sera à la pharmacie de la Société Française; il remplira avec plaisir les prescriptions que messieurs les sociétaires voudront bien lui confier.—Consultations gratuites de midi à deux heures. 14 janv—1m

TRAITEMENT SPÉCIAL ET GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES—Le Docteur A. DE BAUSSET se charge à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires.—[illegible] Cabinet de consultations [illegible] 14 janv—1an

$5000 de Récompense. UNE récompense de CINQ MILLE PIASTRES sera payée, par le Bureau des Assurances, pour des renseignements qui, donnés dans les trois mois après la présente date, feront condamner le ou les personnes impliquées [illegible] d'avoir mis le feu à l'entrepôt de la Douane, No 11, ou son contenu, qui ont été détruits récemment dans les rues de la Nlle Levée et Fulton. JNO YOUNES, Surintendant pour les incendies. 1er fév—

AVIS Aux contribuables—Taxes d'Etat. TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1867 et la licence de 1868 sont prévenues que la dite taxe et la dite licence doivent être payées, au bureau du soussigné, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. H. BENSEL, Percepteur des taxes d'Etat pour le 4me District. Bureau coin Adèle et Levée.—4me District. 29janv—20

J. A. CELLES, Architecte et Entrepreneur, ANNONCE au public et à ses clients qu'il a transféré son bureau au No 37 passage de la Bourse. Il y sera visible tous les jours, de midi à une heure. 30 jan—1m

MERCHANTS' EXCHANGE. (BOURSE DES NÉGOCIANTS) 166.......Rue de la Commune.......166 (Près Carondelet.) ON trouvera constamment à la buvette, les meilleurs vins, liqueurs, ale, porter, &c. Un lunch chaud sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. FRANK HERBER, Directeur. 30 jan—3m

L. CRESSON, PEINTRE, 103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra. Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky

POUR LE 10 FEVRIER.—CLASSE 164.

Plan de Police.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
35	47	29	33	54	31	52	22	68	8	21	16			

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées. C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS—Méfiez-vous des prétendues loteries.—Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York, dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux; que les tirages seront toujours exacts. 27déc—au 24 janv

AUGUSTIN & BURTHE. CABINET D'AVOCATS. D. AUGUSTIN, JAS. D. AUGUSTIN, E. BURTHE, Com. des E. U. Notaire pub. Notaire pub. AVOCATS ET CONSEILLERS. No 16, rue Carondelet. 4 fév—1m

Au Jardin Universel, 167, rue Saint-Charles, en face le Théâtre. MR MAGNE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède un très grand assortiment de plantes à fleur. 30 variétés de Roses, perpétuelles et mousseuses, un immense choix de Dahlias, Glaïeuls de premier mérite, Arum d'Ethiopie, Narcisses, Graines de fleurs et potagères, Arbres fruitiers choisis avec soin: Poiriers, Pommiers, Pruniers, Cerisiers, Pêchers, Abricotiers, Vignes, etc. etc. Le tout à des prix excessivement réduits. 4 février—3f

AUGUSTE BROUÉ CAMPEMENT-RESTAURANT. Le soussigné a ouvert depuis le 2 Janvier, au No 221 rue de Chartres entre Dumaine et Saint-Philippe un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus. AUGUSTE BROUÉ. 5fév—1m

Jos. P. COULON, (Successeur de Price et Coulon,) PLOMBIER, Rue du Camp, No. 106, après la rue Poydras. AGENT pour la vente des Fourneaux de cuisine "Defiance" de Mott. Il est prêt à fournir les installations pour bains chauds, bains froids et douches; les gros robinets à bain, les tuyaux en tôle et en plomb, des pompes et tout ce qui se rattache au commerce du plombier. Il se charge dans un court délai, des travaux de maisons et de navires. 20 oct—6m DJS

Département des Travaux hydrauliques. Banque du Commerce de la Nlle-Orléans. 1er février 1868. UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie aura lieu aux bureaux No 36 rue Poydras, LUNDI 2 Mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. J. E. PERCY, Secrétaire. 1er fév—jusq 2 mars

WASHINGTON EXCHANGE, RUE ST.-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, Propriétaire. 5 fév—1an

AGENCE GENERALE

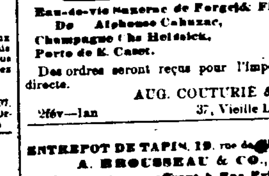

Eau-de-vie Cognac de Fergeté Fils. De Alphonse Cabanne, Champagne Ch. Heidsieck, Porto de K. Canet. Des ordres seront reçus pour l'importation directe. AUG. COUTURIE & Co. 37, Vieille Levée. 2fév—1an

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres. A. BROUSSEAU & CO., Importateurs, offrent à bas Prix: TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées. NATTES—300 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco. STORES—Couvertures de tables et de pianos. DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre. RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c. COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton, à raies, &c. CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

GRANDE REDUCTION DE PRIX! GRAND SACRIFICE! L. ETERNOD, Rue Bourbon, encoignure Ursulines ET Rue Bourbon, encoignure Conti. A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'à partir de LUNDI 13 courant il mettra en vente son stock complet de MARCHANDISES D'HIVER AU-DESSOUS DU PRIX D'IMPORTATION. Un grand assortiment de marchandises de fantaisie. Aussi 3,000 yards Indiennes françaises et Perses. Venez voir, venez examiner, pour vous convaincre. L. ETERNOD. 12 janv 1m

F. D. RULEFF, COURTIER. Fait les affaires de change, achète et vend de l'or et de l'argent, les billets de banques courant pas cours, bons scrip d'assurance et effets du gouvernement. Rue Gravier No 124, Nouvelle-Orléans. 28 jan 1m

A louer immédiatement. Le premier étage ou, si on le désire, tous les étages supérieurs de la maison située rue Royale, No 86. S'adresser à M. A. ELIE au rez-de-chaussée. 17 janv—

La Machine à Coudre "Elliptic", de SLOAT, TRIOMPHANTE! LA FOIRE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE A donné le premier prix à la MACHINE A COUDRE "ELLIPTIC" DE SLOAT. On ne pourrait donner une meilleure preuve de LEUR EXCELLENCE. Je les vends maintenant au bas prix de CINQUANTE PIASTRES et donne, avec chacune d'elles, des PATRONS (de McCALL) DE ROBES DE DAMES ET D'ENFANS. M. S HEDRICK, Au grand dépôt de machines du Sud, Rue du Canal, No 87. 4janv—1m

34.... RUE DE CHARTRES.....34 IMPORTATION DIRECTE. J. BRANDNER, MARCHAND TAILLEUR, Tient constamment en main un assortiment complet de dernières NOUVEAUTÉS en Drap, Castors, Velours, Cachemires, Soies, &c., &c., pour habiller d'une façon élégante et à la dernière mode. 34 - - Rue de Chartres - - 34. 24 nov—3m

C. JAUBERT & Co., 20......Rue de Chartres......20. APPELLENT l'attention des Marchands de la ville, et principalement de ceux de la campagne, sur leur stock de Marchandises sèches, tout récemment achetées à la baisse. Ces marchandises sont bien assorties, de joli choix, de bon goût, et toujours meilleur marché qu'ailleurs. Les ordres seront remplis avec soin et promptitude. 27 déc—3m

La plus grande réduction de ce jour. CARTE DE VISITE à $1 50 par douzaine. A. CONSTANT, PHOTOGRAPHE, No 21, rue Hôpital, entre Chartres et Vieille-Levée. MR CONSTANT annonce à ses amis et au public en général, qu'étant retiré de la Société Photographique, il est maintenant préparé à prendre des portraits sur carte, au prix réduit de $1 50 par douzaine, surpassant en finesse et durabilité tous ceux faits jusqu'à ce jour. Ambrotypes, porcelaine et ferriotypes, portraits à l'huile, au pastel et à l'eau, à 50 pour cent meilleur marché qu'ailleurs. Portraits de personnes décédées ou malades pris à domicile. Le salon est ouvert TOUS LES JOURS de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Nota—Les personnes qui désirent envoyer des portraits en boîtes, en cadres, en médaillons, etc. etc. en Europe, pourront en charger M. Constant qui fera parvenir tous les ouvrages sortant de chez lui. 12 janv—2 m—3fsp—PP

Le Dr. F. H. Knapp, Chirurgien dentiste, A transporté son atelier au No 137 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les dernières perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 1nov—6m

PLUS DE MAUX DE DENTS. E. KABASSE, Chirurgien-Dentiste. Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale. ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE. Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations de 9 h. a. m. à 3 h. p. m. 17 mai

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 196.......RUE DU CANAL.......196, [illegible] dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 19 mai—PP

$100 de récompense. Volé dans la nuit du 25 au 26 décembre, sur l'habitation du soussigné, deux beaux et forts mulets mâles avec leurs brides. L'un entièrement noir, gros et robuste, avec une cicatrice en dehors et à travers du jarret droit. L'autre [illegible] Une récompense de 25 piastres pour chaque mulet sera donnée à celui qui les ramènera sur l'habitation ou à l'écurie de M. E. Lorio, à Alger, et cinquante piastres de plus à celui qui procurera la conviction des voleurs. AD. RINCK, Paroisse d'Orléans, rive droite. 27 déc